



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Aube

Canton de *Crenay-Près-Troyes*

Arrondissement de Nogent Sur Seine

Commune de Savières

Arrêté municipal N°2024-AVR-31
Interdiction de circulation sur le chemin menant aux étangs

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-4 et L. 2214-4,

Vu le code pénal et notamment l'article R. 623-2

Considérant que le chemin menant aux étangs situé Route de Chauchigny – face au stade – 10600 SAVIERES, sera emprunté par de nombreuses personnes à l'occasion d'une course à pied, il importe d'en réglementer l'accès.

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'assurer la sécurité des piétons qui emprunteront le chemin menant aux étangs situé Route de Chauchigny – face au stade – 10600 SAVIERES, sera strictement interdit à tous véhicules le dimanche 28 avril 2024 de 09 h 00 à 13 h 00.

Article 2 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par Procès-Verbal et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à la brigade de proximité de la gendarmerie de Méry-sur-Seine.

Fait à Savières
Le 25/04/2024

Le Maire
Alain DRUON



Alain DRUON
2024.04.25 15:15:49 +0200
Ref:6415889-9599006-1-D
Signature numérique
le Maire

Alain DRUON